

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf.: P367_2020

Date: 13/10/2020

OBJET : Extension et rénovation énergétique du cinéma Le Richelieu sur la commune

de Reville

Exposé

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vue de conclure neuf (9) marchés publics de travaux pour l'extension et la rénovation énergétique du cinéma « Le Richelieu » sur la commune de Réville à savoir :

- lot 1 : démolition, gros œuvre

- lot 2 : charpente bois

- lot 3 : couverture, zinguerie

- lot 4 : étanchéité, zinguerie

- lot 5 : menuiseries extérieures

- lot 6 : menuiseries intérieures, isolation

- lot 7 : peinture, sols souples

- lot 8 : chauffage, ventilation, climatisation, plomberie

- lot 9 : électricité

A l'issue de la période de consultation, dix-neuf (19) entreprises ont remis une offre pour l'ensemble des lots sauf le lot 1 « démolition, gros œuvre », infructueux.

Le lot 2 « charpente bois » doit être déclaré sans suite en raison de la nécessité de redéfinir les exigences techniques du cahier des charges.

Après examen des candidatures, vérification, analyse et classement des offres, il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessous qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au vu des documents de consultation :

		.	
N° du lot	Libellé du lot	Nom de l'entreprise	·
3	COUVERTURE - ZINGUERIE	LEDUC	ZA Café Cochon – 50690 VIRANDEVILLE
4	ETANCHEITE - ZINGUERIE	SEO	ZA le Pont – 50690 MARTINVAST
5	MENUISERIES EXTERIEURES	AMC FOLLIOT	64 rue Jean Monnet – 50700 VALOGNES
1 6	MENUISERIES INTERIEURES - ISOLATION	LELUAN MAP	ZA d'Armanville – BP 9 – 50700 VALOGNES
7	PEINTURE – SOLS SOUPLES	VIGER et Cie	14 rue de la Gravelin – ZA le Pont – 50690 MARTINVAST
8	CHAUFFAGE – VENTILATION CLIMATISATION - PLOMBERIE		Zone Artisanale – 50310 MONTEBOURG
9	ELECTRICITE	MASSELIN TERTIAIRE	14 bis rue Alfred Nobel – 14123 IFS

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_172 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** les marchés publics pour les travaux d'extension et rénovation énergétique du cinéma « Le Richelieu » sur la commune de Réville avec les entreprises :
 - <u>Lot 3 couverture, zinguerie</u> : entreprise LEDUC ZA Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE pour un montant de 45 067,67 € HT soit 54 081,20 € TTC correspondant à :
 - La tranche ferme pour un montant de 13 848,66 € HT,
 - Tranche optionnelle n°2 traitement des salles de projections 1&2 isolation/inertie/chauffage/climatisation pour un montant de 285,70 € HT,

Envoyé en préfecture le 16/10/2020 Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

ID: 050-200067205-20201016-P367_2020-AR

- PSE « dépose de la couverture salle 2 pour remplacement en zinc » pour un montant de 30 933,31 € HT.
- <u>Lot 4 étanchéité, zinguerie</u> : entreprise SEO ZA le Pont 50690 MARTINVAST pour un montant de 10 917,38 € HT soit 13 100,86 € TTC.
- <u>Lot 5 menuiseries extérieures</u> : entreprise AMC FOLLIOT 64 rue Jean Monnet 50700 VALOGNES pour un montant de 30 370,90 € HT soit 36 445,08 € TTC.
- Lot 6 menuiseries intérieures, isolation: entreprise LELUAN MAP ZA d'Armanville – BP 9 – 50700 VALOGNES pour un montant de 70 438,92 € HT soit 84 526,70 € TTC correspondant à :
 - Tranche ferme pour un montant de 55 583,55 € HT,
 - Tranche optionnelle n°1 traitement de la salle de convivialité sauf radiateurs pour un montant de 11 948,44 € HT,
 - Tranche optionnelle n°2 traitement des salles de projections 1&2 isolation/inertie/chauffage/climatisation pour un montant de 1 247,60 € HT,
 - Tranche optionnelle n°3 isolation de la salle de cinéma 1 sur façade ouest pour un montant de 1 659,33 € HT.
- Lot 7 peinture, sols souples : entreprise VIGER & CIE 14 rue de la Gravelin ZA le Pont 50690 MARTINVAST pour un montant de 31 074,26 € HT soit 37 289,11 € TTC correspondant à :
 - Tranche ferme pour un montant de 26 066,95 € HT,
 - Tranche optionnelle n°1 traitement de la salle de convivialité sauf radiateurs pour un montant de 2 418,71 € HT,
 - Tranche optionnelle n°3 isolation de la salle de cinéma 1 sur façade ouest pour un montant de 97,60 € HT,
 - Tranche optionnelle n°6 dépose et repose des scènes pour l'implantation des pièges à sons pour un montant de 2 491,00 € HT.
- Lot 8 chauffage, ventilation, climatisation, plomberie: entreprise TABARIN & ENTZMANN Zone Artisanal 50310 MONTEBOURG pour un montant de 140 439,48 € HT soit 168 527,38 € TTC correspondant à :
 - Tranche ferme pour un montant de 120 426,38 € HT,
 - Tranche optionnelle n°1 traitement de la salle de convivialité sauf radiateurs pour un montant de 1 711,70 € HT,
 - Tranche optionnelle n°2 traitement des salles de projections 1&2 isolation/inertie/chauffage/climatisation pour un montant de 18 301,40 € HT.
- Lot 9 électricité. : entreprise MASSELIN TERTIAIRE 14 bis rue Alfred Nobel 14123 IFS pour un montant de 88 393,63 € HT soit 106 072,36 € TTC correspondant à :
 - Tranche ferme pour un montant de 68 221,10 € HT,

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

ID: 050-200067205-20201016-P367_2020-AR

- Tranche optionnelle n°1 traitement de la salle de convivialité sauf radiateurs pour un montant de 4 454,11 € HT,
- Tranche optionnelle n°2 traitement des salles de projections 1&2 isolation/inertie/chauffage/climatisation pour un montant de 9 588,45 € HT,
- Tranche optionnelle n°5 éclairage de scène de type conférence salles 1&2, tableaux de scène salles 1&2 pour branchement équipement mobile de conférence pour un montant de 6 129,97 € HT.
- **Sachant** que les crédits sont inscrits au budget 06 cinéma, ligne de crédit 26 Imputation 2313,
- **De dire** que la procédure de consultation est infructueuse pour le lot 1 (démolition, gros œuvre) et déclarée sans suite pour le lot 2 (charpente bois) en raison de la nécessité de redéfinir les exigences techniques du cahier des charges,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE